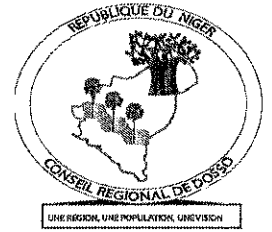


REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL- PROGRES

REGION DE DOSSO



Appel à proposition pour la sélection des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et Coopératives championnes dans le cadre des activités du NIG028

Contexte :

Le programme d'appui au Développement de l'Emploi et de l'Employabilité des Jeunes et des Femmes (PAD-2E – NIG028), financé par le Grand-Duché du Luxembourg et placé sous la tutelle du ministère des Finances du Niger, est mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement (LuxDev). Il intervient, en collaboration avec le Fonds National d'Appui aux PME/PMI (FONAP), dans les régions de Dosso, Niamey et Zinder.

Le ministère des Finances assure la gestion et la coordination des ressources financières allouées au programme, veillant à la transparence et à l'efficacité de leur utilisation. Cela inclut de :

- Travailler en étroite collaboration avec LuxDev pour assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du programme ;
- Assurer la cohérence des actions du programme avec les politiques nationales de développement et les priorités du gouvernement nigérien ;
- Veiller à ce que les objectifs soient atteints conformément aux priorités nationales et en garantissant une utilisation appropriée et responsable des fonds.

Le FONAP contribue au programme (PAD-2E–NIG028) en soutenant le développement et la croissance des PME/PMI dans les chaînes de valeurs prioritaires du PIC 4 (Agro-sylvo-pastoral et halieutique-ASP-H, habitat, bâtiment et travaux publics - BTP, eau, hygiène et assainissement -EHA et Nouvelles technologies de l'information et de communication - NTIC).

Le FONAP veille également à l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et les compétences disponibles, en concertation avec les acteurs publics et privés concernés. Cela implique la coordination avec les partenaires locaux, la facilitation de la formation et du développement des compétences, ainsi que la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires du PIC 4.

Le programme vise à augmenter la création d'emplois au profit des jeunes de 15-35 ans et des femmes dans les chaînes de valeurs prioritaires du PIC 4. Il répond aux défis en matière d'emploi (insuffisance de personnel qualifié) et d'employabilité (insuffisance de formations adaptées et faiblesse du tissu économique) auxquels les trois régions d'intervention font face, dans des contextes multiples d'insécurité sanitaire, de changement climatique et de pression démographique.

Ainsi, l'intervention repose sur les principes suivants :

- Une approche orientée vers les métiers de chaînes de valeurs des quatre secteurs retenus (ASP-H, habitat et BTP, EHA et NTIC) par le programme, issus des expériences de la coopération entre le Niger et le Luxembourg et qui seront à approfondir en relation avec les potentialités de chacune des zones d'intervention. Il s'agit des domaines de

- L'ASP-H : il s'agira (i) de poursuivre et étendre le développement de filières agricoles porteuses ; (ii) de cibler des pôles de développement agricoles et d'agro-industries afin d'accroître la valeur ajoutée des produits et (iii) de développer d'une manière durable les filières porteuses dans l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche.
 - L'EHA : il s'agira d'accompagner des initiatives de l'État et de ses partenaires dans le développement d'un meilleur service en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.
 - L'habitat et les BTP : ici il s'agira de répondre aux exigences du marché au niveau des régions, notamment en matière de métiers liés à la construction et à l'entretien.
 - NTIC : il s'agira d'encourager des innovations basées sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au service des activités des chaînes de valeur des trois autres secteurs cibles du programme et rester ouvert à soutenir des initiatives de création et de développement d'entreprises.
- Le focus sur les « Champions ». Ces « Champions » sont essentiellement des MPME/coopératives ayant un potentiel de croissance et de création de valeur ajoutée, liés à un marché existant. Ils peuvent donc investir, y compris dans des RH, afin de satisfaire les besoins du marché. Le rôle du programme est de les identifier et de les accompagner afin de renforcer leur viabilité et favoriser la création d'emploi.
 - Une approche par la demande guidée par et en lien avec le marché avec, comme point d'entrée, les besoins (RH, financement, lien avec le marché, approvisionnement, transformation, commercialisation, etc.) du secteur privé dans les chaînes de valeur prioritaires, d'où découle l'ensemble de la stratégie du NIG/028.
 - Un fil rouge avec le continuum « formation/insertion/emploi », avec, pour chaque maillon de ce continuum, des mesures d'accompagnement adaptées avec l'ensemble des acteurs qui ont les mandats de les accompagner.
 - Le focus au niveau territorial avec une maîtrise d'ouvrage du programme assurée par les conseils régionaux (CR) de Dosso et de Zinder et le conseil de ville de Niamey- (CVN) et une volonté de viabiliser les chaînes de valeur porteuses au niveau de chaque région.

Dans le cadre des activités du programme, il est prévu d'identifier et d'accompagner des champions dans les 4 domaines d'intervention du programme afin de renforcer leur viabilité et favoriser la création d'emplois. Dans la région de Dosso, la zone géographique ciblée concerne 33 communes réparties dans les 8 départements de la région et identifiées, entre autres, sur la base de leur accessibilité et leurs potentialités agro-sylvo pastorales et halieutiques.

Le présent document décrit les modalités d'identification et de sélection des MPME et coopératives championnes.

L'objectif global

Le présent appel à proposition est adressé aux MPME et coopératives ayant des perspectives de développer leurs activités, ce qui leur permettra de créer des emplois décents (inscription à la caisse nationale de sécurité sociale, régularité dans le paiement des cotisations sociales et offrir un salaire supérieur ou égale au SMIG) et/ou de consolider (préservé et formaliser) les emplois existants notamment pour les jeunes de 15 à 35 ans et les femmes de tout âge dans les domaines de l'Agro Sylvo Pastoral et Halieutique (ASPH) ; Bâtiment, Travaux Public et Habitat (BTP) ; Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Les MPME/Coopératives sélectionnées bénéficieront d'un appui non financier et d'un appui financier du programme.

L'objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'appel à proposition est de sélectionner **12 MPME et Coopératives** dans la région de Dosso.

Définition de Champions

On entend par « Champions » des entreprises ou des coopératives ayant du potentiel de croissance et pouvant se développer notamment à travers la création et/ou consolidation d'emplois pour des jeunes et de femmes.

Les critères d'éligibilité des MPME et coopératives

Pour être éligible la MPME/Coopérative doit :

- Être formellement immatriculé au Niger (Disposer d'un NIF, RCCM et arrêté pour les coopératives) ;
- Être implanté ou avoir des ambitions de s'implanter dans la zone d'intervention du programme (Région de Dosso) ;
- Exercer dans les domaines de l'ASP-H, EHA, BTP et NTIC ;
- Disposer d'un marché passé au cours des deux dernières années ou encours de réalisation, dans les secteurs retenus du programme ; (fournir un contrat, une déclaration du chiffre d'affaires, cf. modèle en annexe) ;
- Fournir une attestation de non-faillite et non cessation d'activités et liquidation judiciaire.
- Créer des emplois décents et stables pour des jeunes de 15-35 ans et les femmes de tout à âge (au moins un emploi pour les micros entreprises et coopératives, deux pour les petites et trois pour les moyennes entreprises).

Les MPME/Coopératives retenues répondront à l'ensemble de ces critères d'éligibilité.

Critères de sélection

- Justifier un besoin d'investissement, une extension d'activité ou un accroissement de la production visant à offrir plus d'emplois aux jeunes (Cf modèle de formulaire) ;
- Justifier d'un potentiel commercial (Produits fortement consommés selon le besoin du marché local, (Cf. modèle de formulaire) ;
- Disposer d'une capacité suffisante de production, (Cf modèle de formulaire) ;
- Avoir des perspectives de croissance et être viable à terme (Evolution du résultat d'exploitation prévisionnel sur les 3 ans à venir)
- Avoir réalisé des chiffres d'affaires vérifiables sur les deux dernières années (2021 et 2022) ;
- S'engager à promouvoir l'aspect environnemental induit par le projet ;
- Création d'emplois stables et décents notamment pour les jeunes de 15-35 ans et les femmes de tout âge de nationalité nigérienne.

L'évaluation portera sur la grille ci-dessous :

Critères	Ponderation
1. LE (S) PROMOTEUR (S) « la personne physique qui porte le projet »	20
Formation (niveau d'instruction)	3
Connaissance, compétence en lien avec le projet	6
Expérience dans le secteur d'activité	6
Expérience en gestion d'entreprise	5
2. LE PROJET « Le dossier de candidature »	80
2.1. Existence d'un marché solvable (Justifier d'un potentiel commercial)	20
Le marché ciblé est-il clairement défini ?	7
Le secteur d'activité est-il porteur ?	3
La stratégie commerciale est-elle pertinente et en adéquation avec les caractéristiques des clients ciblés ?	5
Existence de moyens humains et matériels (tant pour la production que pour la commercialisation)	5
2.2. Innovation	10
Le besoin ou problème auquel le projet répond est-il pertinent ?	2
La solution proposée est-elle adaptée au marché ciblé ?	2
Le produit ou service présente-t-il des caractéristiques distinctives et innovantes par rapport à l'offre existante ?	6
2.3. Viabilité technique, économique, commerciale et financière	30
Les problèmes rencontrés par l'entreprise sont-ils de nature à remettre en question l'activité ?	5
Les projections financières (Chiffres d'affaires, indicateurs de rentabilité projetés) sont-elles réalistes ?	10
La stratégie de développement du projet est-elle cohérente et réaliste ?	5
Le projet dispose-t-il d'une preuve minimale de faisabilité ?	5
Justifier un besoin d'investissement, une extension d'activité ou un accroissement de la production visant à offrir plus d'emplois aux jeunes	5
2.4. Impact	20
Le projet contribue-t-il à la croissance verte dans sa zone de mise en œuvre (Protection et préservation de l'environnement) ?	2
A-t-il un potentiel de création d'emplois ?	10
La question du genre est-elle prise en compte ?	2
L'impact environnemental du projet est-il significatif ?	2
L'impact social du projet est-il significatif ?	2
Le projet engendre-t-il une substitution aux importations ?	2
Total	100

Dépôt des candidatures

Les MPME/Coopératives intéressées par le présent appel à projet sont invitées à faire parvenir leurs dossiers en version papier au Conseil régional de Dosso ou par courriel à l'adresse suivante : candidaturechampioncrdosso@gmail.com au plus tard le **26 juin 2023 à 23h 59**.

Le formulaire peut être également rempli en ligne via : <https://forms.gle/SmK5Ci8U3bXCXDRb7>

Documents à fournir/joindre :

- NIF ;
- RCCM ou arrêté pour les coopératives ;
- Une attestation de non-faillite et non cessation d'activités et liquidation judiciaire.
- Inscription à la CNSS
- Le formulaire de candidature dûment rempli ;
- Le modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli et signé ;
- La déclaration du chiffre d'affaires ;
- Le compte de résultat prévisionnel sur trois années à venir ;
- Les états financiers pour les moyennes entreprises (plus de 100 millions de chiffre d'affaires).

Le dossier est composé des documents cités dans les critères de sélection et du formulaire ci-joint, dûment renseigné y compris les différentes annexes.

Le dossier physique doit être présenté en un exemplaire dans une seule enveloppe fermée et cachetée portant les mentions suivantes :

En haut et à gauche :

« Réponse à l'appel à proposition pour la sélection des MPME/Coopératives PAD-2E - NIG028. A n'ouvrir que par le Comité ».

Au centre :

« A Monsieur le Président du Conseil Régional de Dosso, BP 232, Tél : + 227 20 65 02 19 ».

NB : Tous les documents sollicités seront écrits en français et aucun document déposé ne pourra être retiré.

Informations complémentaires.

Pour toutes informations complémentaires contacter le **82 84 31 42**.

Fait à Dosso, le 25/05/2023

Le Président du Conseil Régional

Mamane TOURBA

